Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20261031-DEL202661-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. BOUGIS Christian, Maire.
Date de convocation : 23/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 13 Pouvoir : 0 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Bernard VAYSSE, Jacqueline LEYZOUR, Michel MARIE, Chantal ZERBINO, Sandrine DUPAS, Philippe HEUVELINE, Thierry BOULAU, Francine VAYSSE LEFRANCOIS, Bertrand GUESSANT, Julie LE MOIGNE, Paul JAMET, Lucy LE BRAY
Absent excusé : Néant
Secrétaire de séance : Sandrine DUPAS

N° 2026-61
Repas des Aînés du 11.11.2026

Jacqueline LEYZOUR rappelle que le repas des Aînés aura lieu le mercredi 11 novembre prochain. La commission « services aux habitants » s'est réunie pour l'organisation de cette journée.

Le traiteur de BRUSVILY « Eric Cuisine pour vous » a été sollicité pour proposer des menus (Le restaurant l'Escale ne peut assurer cette prestation). Le menu retenu par la commission est présenté.

Une invitation est envoyée aux personnes de la commune ayant 66 ans et plus.
Une participation de 12 € par repas est demandée aux personnes nées entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1960, aux membres du conseil municipal et de la commission « services aux habitants » (et conjoints) et aux conjoints des agents communaux.
Le prix du repas pour les accompagnants est fixé à 39 €.
Il sera offert une bouteille de champagne et des chocolats à la doyenne et au doyen présents au repas.
Il sera également offert des chocolats aux personnes de 90 ans et plus présentes au repas.
Un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes, entre 12 h 15 et 12 h 45, aux personnes ne participant pas au repas et assistant à la cérémonie au monument aux morts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir le menu proposé par le traiteur « Eric cuisine pour vous » pour un montant de 38.50 € TTC/personne,
Décide de fixer la participation à 12 € pour les personnes nées entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1960, les membres du conseil municipal et de la commission « services aux habitants » (et conjoints) et les conjoints des agents communaux.
Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Sandrine DUPAS

Le Maire,
Christian BOUGIS